NATIONS UNIES

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

48854

Distr.
RESTREINTE

E/CN.14/STC/29
14 novembre 1963

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE
Comité permanent du commerce
Deuxième session
Niamey, 20-28 novembre 1963

RAPPORT INTERIMAIRE SUR L'INFORMATION COMMERCIALE

63-3770

RAPPORT INTERIMAIRE SUR L'INFORMATION COMMERCIALE

Introduction

1. Le développement du commerce était l'une des questions examinées à la première session du Comité permanent du commerce, qui s'est tenue à Addis-Abéba en septembre 1962. Le document de base était un document du secrétariat (E/CN.14/STC/10). Les participants ont tous reconnu le besoin d'informations récentes sur les questions relatives aux échanges commerciaux pour que la politique soit efficace dans ce domaine. Le Comité :

a) A reconnu que les gouvernements africains doivent tenir la Section du commerce extérieur de la Commission économique pour l'Afrique régulièrement informée des faits nouveaux importants concernant leur commerce extérieur, tels que : conclusions d'accords de commerce et de paiement, modifications des tarifs douaniers et des contingents, réglementation des changes et création d'organismes commerciaux d'Etat; le Secrétaire exécutif a été prié de prendre contact avec les gouvernements africains pour établir dans la pratique les modalités d'application de cette décision, compte tenu des structures et procédures administratives particulières à chaque pays.[1/]

b) A prié le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique de distribuer un questionnaire destiné à recueillir des renseignements sur les services d'information économique déjà existants dans les pays africains, afin d'aider ceux-ci à établir ou à améliorer des services d'information nationaux spécialisés dans l'étude des problèmes propres à chaque pays.[2/]

Mesures prises et résultants obtenus

2. a) Le 24 janvier 1963, le secrétariat de la CEA a envoyé à tous les pays membres et membres associés une lettre dans laquelle il leur

---

1/ E/CN.14/174 - paragraphe 48
2/ E/CN.14/174 - paragraphe 49

suggère de désigner, dans le service chargé des questions de politique commerciale, un fonctionnaire qui aurait la responsabilité de transmettre régulièrement (une fois par mois, par exemple) à la Section du commerce un exemplaire de tous les décrets, règlements et déclarations intéressant la politique commerciale.

3. Jusqu'à présent, seize pays membres ou membres associés ont répondu à cette lettre[1/]. Comme le suggérait le secrétariat, certains Etats ont désigné des fonctionnaires; d'autres ont fait savoir que la question avait été soumise, pour décision, au service intéressé. Jusqu'ici quelques pays seulement ont communiqué au secrétariat des renseignements précis concernant leur politique du commerce extérieur. L'envoi régulier de toutes les informations demandées n'est donc pas encore une réalité pour ce qui est de la plus grande partie des Etats membres et membres associés.

4. b) Le secrétariat de la CEA a également distribué un questionnaire[2/], en date du 15 février 1963, pour obtenir des renseignements qui permettraient au secrétariat d'inventorier les services officiels d'information commerciale existants dans les divers pays africains. A ce questionnaire était jointe une courte liste de publications pour servir de bibliographie de base sur les questions de politique commerciale[3/].

5. A ce jour dix-huit pays membres et membres associés ont répondu au questionnaire[4/].

Résumé des réponses reçues

6. On trouvera ci-dessous un bref résumé des réponses de ces pays, classées selon les grandes rubriques du questionnaire.

1/ Ces pays sont les suivants : Algérie, Dahomey, Ethiopie, Fédération de Rhodésie et du Nyassaland, France, Gambie, Ghana, Nigéria, Niger, Ouganda et le Royaume-Uni, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Togo, Tunisie.

2/ Voir à l'Annexe I le texte du questionnaire.

3/ Voir à l'Annexe II la bibliographie révisée.

4/ Ces pays sont les suivants : Algérie, Bassoutoland, Congo (Brazzaville), Dahomey, Ethiopie, Fédération de Rhodésie et du Nyassaland, Gambie, Kenya, Libéria, Nigéria, Ouganda, République malgache, Royaume-Uni, Somalie, Soudan, Togo, Tchad, Zanzibar.

I. SERVICES SPECIALISES D'INFORMATION SUR LES QUESTIONS ECONOMIQUES GENERALES ET LES ECHANGES COMMERCIAUX

Algérie

7. L'Office algérien d'action commerciale (OFALAC) comprend une division de l'expansion commerciale qui procède à la collecte systématique des propositions et possibilités d'affaires, tant auprès des services officiels que des organismes privés. L'Office national de commercialisation (ONACO), dont l'un des objectifs est de rechercher des débouchés extérieurs compte tenu des intérêts commerciaux de l'Algérie et de sa politique financière, s'apprête à faire paraître une publication.

Un Bureau des études du commerce extérieur est en voie d'organisation; il envisage la publication d'un bulletin.

Bassoutoland

8. Il n'existe actuellement aucun service d'information commerciale dans ce territoire.

9. Un office central de la statistique doit être créé en 1964, qui serait chargé entre autres de rassembler et de diffuser des renseignements relatifs au commerce extérieur.

Tchad

10. Il n'existe à proprement parler aucun service d'information générale pour les questions économiques au sein du Gouvernement du Tchad, mais différents services et bureaux du Ministère des finances et de l'économie (Direction des affaires économiques, Direction des douanes, Direction des contributions directes et Offices de changes) sont à même de fournir un certain nombre de renseignements dans leurs domaines respectifs. En outre, la Chambre de commerce, d'agriculture et d'industrie est, auprès des pouvoirs publics un organisme consultatif, pour les questions économiques.

Elle est spécialement qualifiée pour réunir et diffuser toutes les informations ayant un caractère commercial ou économique, y compris des études concernant les moyens propres à améliorer les perspectives du commerce.

Congo (Brazzaville)

11. Dans ce pays, le Ministère des affaires économiques est chargé de toutes les questions d'ordre économique, qu'il s'agisse des affaires intérieures ou extérieures. Le Service du commerce extérieur établit le programme d'importation des biens de consommation et d'équipement indispensables à la vie économique du pays. En outre, ce service s'occupe de tout ce qui concerne les négociations et les accords commerciaux avec les pays étrangers et recherche des débouchés à l'étranger pour les produits congolais. A cette fin, il est en relation avec ses propres ambassades et celles d'autres pays avec des gouvernements étrangers ou avec les chambres de commerce ou des sociétés privées. On projette de créer un bureau d'études au sein de la Direction des affaires économiques, dont le rôle essentiel sera de rassembler, d'analyser et de diffuser tous les renseignements économiques pour le pays et l'étranger.

Dahomey

12. Il n'existe pas au Dahomey de service d'information s'occupant spécialement des questions économiques générales et des conditions des échanges et des débouchés sur les marchés étrangers. Les informations de ce genre sont recueillies par le ministère du commerce et de l'économie (Direction des affaires économiques) et utilisées par les différents services dans le cadre de leurs activités. La création d'un service spécial de l'information commerciale apparaît comme très souhaitable au Gouvernement du Dahomey, mais elle se heurte actuellement à des difficultés budgétaires.

Ethiopie

13. Les services de l'Etat qui s'occupent actuellement des questions économiques d'ordre général sont le Central Statistical Office, la State Bank of Ethiopia, le Ministère du commerce et de l'industrie et l'Office

of the Planning Board. Ils analysent la situation économique générale. Il n'existe pas de service spécialement chargé d'étudier les conditions des échanges et de rechercher des débouchés sur les marchés étrangers. Toutefois, des études de ce genre sont faites de temps à autre, lorsque besoin est.

14. Les intentions du Gouvernement impérial éthiopien au sujet de la création d'un service d'information commerciale ont été exprimées au cours de la récente réunion du Comité permanent du commerce africain.

Gambie

15. Etant donné la situation actuelle de la Gambie, le questionnaire ne s'applique pas à ce territoire. En effet :

i) la Gambie exporte presque uniquement des arachides, dont la vente s'effectue suivant des circuits commerciaux bien déterminés ;

ii) l'exportation de la récolte d'arachides se fait par le Gambia Oilseeds Marketing Board, dont la succursale londonienne fait office de centre d'information;

iii) la Gambie étant encore une colonie britannique, c'est le Service d'information commerciale du Royaume-Uni qui lui fournit, le cas échéant, des rapports sur les débouchés éventuels pour d'autres produits.

16. Les hommes d'affaires qui désirent obtenir en Gambie même des renseignements officiels sur les possibilités commerciales peuvent s'adresser au Ministère des finances, qui s'occupe également des affaires commerciales.

Ghana

17. Il n'existe pas au Ghana de services officiels spéciaux d'information qui traitent des questions économiques générales, des conditions et des échanges et des débouchés sur les marchés étrangers.

18. Toutefois, les fonctionnaires qui s'occupent des questions économiques et commerciales se chargent de réunir au fur et à mesure des besoins les données nécessaires à l'exécution de travaux déterminés.

19. La nécessité d'organiser des services appropriés d'information commerciale est d'ores et déjà reconnue et on envisage même à cette fin la construction d'une bibliothèque. En outre, le Gouvernement ghanéen s'efforcera de recueillir davantage de renseignements sur les échanges commerciaux par le truchement des ambassades du Ghana à l'étranger.

Kenya

20. Un Export Promotion Council a été créé en 1961. Il s'agit d'un groupe de personnes, désignées par le Ministère du commerce et de l'industrie, qui consacrent bénévolement une partie de leur temps aux fonctions suivantes :

Passer périodiquement en revue les possibilités d'exportation pour les produits du Kenya; prendre, faciliter et encourager de temps à autre les mesures qui semblent de nature à favoriser les exportations de ce pays.

21. En outre, le secrétaire du Council fournit à tout moment une aide aux exportateurs, répond aux demandes de renseignements des sociétés d'outre-mer etc.

22. Il existe également une section d'étude de marché au sein de la division de l'économie et de la statistique, qui relève du Ministère de l'agriculture. Cette section recherche des débouchés pour les produits agricoles.

Libéria

23. L'administration de la République de Libéria comprend un Service du Plan (National Planning Agency), créé en 1962, qui étudie entre autres les questions économiques d'ordre général. En dehors du bureau de statistique de l'Office of National Planning, qui réunit et dépouille les statistiques du commerce extérieur, il n'existe actuellement au Libéria aucun service officiel s'occupant partiellement, principalement ou exclusivement de l'information commerciale, du développement du commerce et des questions de politique commerciale.

24. On fera probablement de la Division du commerce, actuellement rattachée au Ministère de l'agriculture et du commerce, un ministère du commerce et de l'industrie, qui comprendrait quatre services, dont deux -le Bureau of Marketing and Exports et le Bureau of Trade- seraient des services offi-

ciels s'occupant d'information commerciale. D'autre part, la future Liberian Produce Marketing Corporation, à participation gouvernementale, devra mettre sur pied son propre service d'information commerciale sur les produits d'exportation tels que le café, le cacao et le piassava (les exportations de minerai de fer et de caoutchouc, qui forment 95 pour 100 des exportations totales du Libéria, étant aux mains de concessionaires). Ce service sera semi-officiel et sera chargé de fournir des renseignements commerciaux au Gouvernement du Libéria, et de les mettre aussi à la disposition des milieux d'affaires.

République malgache

25. Il n'existe pas encore de services d'information qui s'occupe spécialement des questions économiques générales et, des conditions des échanges et des débouchés sur les marchés étrangers.

26. Le Gouvernement de la République malgache est pleinement convaincu de la nécessité de créer un service spécial, au Ministère de l'économie nationale, qui serait tout particulièrement chargé de la documentation touchant les questions économiques générales, les conditions des échanges et les débouchés sur les marchés étrangers.

27. Le Gouvernement malgache a décidé de créer prochainement un office d'exportation, dont l'un des rôles primordiaux sera de diffuser toutes les informations qu'il recevra concernant le commerce, l'agriculture et l'industrie. Par ailleurs, les ambassades malgaches à l'étranger s'attachent tout spécialement aux questions ayant trait à l'information commerciale et à la politique commerciale internationale.

Mali

28. Au Mali, aucun service administratif ne s'occupe exclusivement de l'information sur les échanges commerciaux. Cependant, divers services du Ministère du commerce et des transports s'y intéressent.

29. Au Cabinet du Ministre du commerce et des transports, un fonctionnaire est chargé des questions économiques générales et de la documentation sur les échanges commerciaux. La Direction des affaires économiques, qui dépend du même ministère, recueille également des informations dans ce domaine.

30. La Société malienne d'import-export (Somiex), qui est une Société d'Etat par laquelle passe la majeure partie du commerce extérieur du Mali, possède, elle aussi, un service de documentation commerciale.

Nigéria

31. La Division économique et statistique du Ministère fédéral du commerce et de l'industrie s'occupe des questions économiques d'ordre général. Elle est chargé notamment d'établir des rapports de caractère général sur la composition et la direction du commerce extérieur de la Nigéria, d'étudier la situation des importations et des exportations et les effets des industries manufacturières nationales sur les importations et les exportations. La division de la commercialisation du Ministère fédéral du commerce et de l'industrie examine les conditions et les possibilités sur les marchés étrangers.

Fédération de Rhodésie et du Nyassaland

32. Les services d'information des ministères fédéraux qui touchent à l'économie (tels que le Ministère des finances, le Ministère des affaires économiques, le Ministère du commerce et de l'industrie et le Ministère de l'agriculture) sont notamment chargés d'étudier les questions économiques générales et aussi les conditions des échanges et les débouchés sur les marchés étrangers. Le Ministère directement intéressé et le Ministère des affaires économiques peuvent faire certaines enquêtes - notamment des enquêtes sur les conditions du commerce extérieur -, dans le cadre d'études sur les perspectives de développement.

33. Il existe un service spécial d'encouragement des exportations, dont une des fonctions principales est de déterminer les conditions des échanges et les débouchés sur les marchés étrangers et de communiquer les renseignements recueillis aux exportateurs actuels ou éventuels. Ce sont des fonctionnaires spécialisés du Ministère du commerce et de l'industrie qui assurent la bonne marche du service, aidés des fonctionnaires, spécialisés eux aussi, qui dans six pays étrangers, sont notamment chargés de rechercher conjointement avec certains exportateurs, les possibilités de vente

et de recueillir des renseignements. Dans les différents territoires de la fédération, les renseignements sont communiqués soit au cours d'entrevues ou par lettre, soit par l'intermédiaire des quatre bureaux sous-régionaux du Ministère du commerce et de l'industrie, soit encore par le moyen des associations et des revues commerciales ou industrielles. Le service de l'information générale du Ministère du commerce et de l'industrie, consacre également une grande partie de son activité à l'étude de la situation économique dans les autres pays; il se charge en outre de rassembler et de diffuser les publications à étudier.

34. La Tobacco Export Promotion Corporation de Rhodésie et du Nyassaland possède son propre service d'information.

Somalie

35. Ce pays ne possède pas de service de recherche ou de diffusion de renseignements qui s'occupe spécialement des questions économiques générales. Par la presse et la radio, le Ministère de l'information publie les renseignements d'intérêt général relatifs aux problèmes économiques.

36. Les ambassades de Somalie à l'étranger ont des attachés commerciaux qui s'occupent des questions d'information commerciale.

Soudan

37. Un service de renseignements sur les marchés est en train de se créer au Ministère du commerce, de l'industrie et de l'approvisionnement. Ce service reçoit déjà une documentation importante. Lorsqu'il sera tout à fait constitué, il étudiera les conditions des échanges et les débouchés sur les marchés étrangers. On espère également mettre sur pied le moment venu un service de recherches économiques qui dépendra du même ministère.

Togo

38. Il n'existe pas dans l'administration togolaise de services de recherche ou de diffusion de renseignements qui s'occupent spécialement des questions économiques générales et des conditions des échanges et des débouchés sur les marchés étrangers. Cependant, certains services sont à même de fournir des renseignements d'ordre économique, de caractère général, en se rapportant à un secteur déterminé.

39. Le Gouvernement du Togo est en train de mettre en place le Secrétariat d'Etat au plan et à l'organisation. La question se pose de savoir si le service d'information qui sera établi doit être rattaché à ce Secrétariat d'Etat ou au Ministère de l'économie et du commerce.

Ouganda

40. L'Ouganda ne possède pas de service officiel spécialisé de renseignements sur les questions économiques générales, les conditions des échanges et les débouchés sur les marchés étrangers. Il n'est pas actuellement prévu de créer un service d'information commerciale.

Zanzibar

41. Il n'existe actuellement dans ce pays aucun service officiel de renseignements qui s'occupe spécialement des questions économiques générales, des conditions des échanges et des débouchés sur les marchés étrangers. Le Cabinet du Secrétaire aux finances s'occupe partiellement des questions de politique commerciale, au niveau central.

42. Etant donné la superficie du territoire de Zanzibar et ses ressources financières, il serait difficile au Gouvernement de jouer un rôle actif dans le domaine de l'information commerciale. En effet, ce genre d'activité exigerait la création d'un service gouvernemental distinct ayant des antennes à l'étranger, ce que Zanzibar ne peut se permettre étant donné sa situation.

II. SOURCES ET METHODES UTILISEES PAR LES SERVICES D'INFORMATION COMMERCIALE

Algérie

43. L'OFALAC (Office algérien d'action commerciale) publie tous les mois un bulletin économique et juridique qui sert de guide aux producteurs et aux exportateurs.

44. Des renseignements sur les marchés sont aussi diffusés dans la presse et à la radio pour permettre aux exportateurs de choisir les meilleurs débouchés. Ces renseignements sont aussi communiqués aux ambassades, aux consulats et à diverses agences économiques et entreprises commerciales étrangères.

Bassoutoland

45. De nombreux périodiques, comme le Financial Times, le Board of Trade Journal et les publications du Commonwealth Economic Committee sur les produits de base sont utilisés comme sources d'information.

Tchad

46. Les renseignements commerciaux proviennent surtout d'études faites par les différents services spécialisés et de diverses autres publications publiques ou privées.

47. Les services officiels donnent sur demande tous les renseignements qui ne sont pas confidentiels.

48. Des organismes non officels, notamment le Syndicat des commerçants, importateurs et exportateurs d'Afrique équatoriale, la Fédération nationale des syndicats des commerçants de l'Ouest Africain et la Jeune chambre économique, fournissent des renseignements commerciaux à leurs membres.

49. Le Tchad a parfois recours aux services d'organismes étrangers spécialisés dans l'étude du marché et du développement économique.

Congo (Brazzaville)

50. La Direction des affaires économiques trouve ses renseignements commerciaux dans les publications françaises ou étrangères et les communique sur demande.

51. Les Chambres de commerce rassemblent des données économiques qu'elles publient dans leur bulletin mensuel. Elle travaillent en collaboration avec les chambres de commerce françaises et étrangères.

52. Les ambassades du Congo fournissent des renseignements commerciaux sur demande.

Dahomey

53. La Direction des affaires économiques est abonnée à plusieurs journaux et périodiques commerciaux et industriels. Elle reçoit en outre des rapports, des études spéciales et d'autres documents de diverses organisations internationales comme la FAO, la CEE, l'Accord international sur le café, et l'Organisation interafricaine du café. Parfois, la Direction des affaires étrangères et les ambassades à l'étranger fournissent aussi des renseignements économiques.

54. Le Ministère du commerce et de l'économie publie tous les mois un bulletin économique et statistique qui est largement diffusé dans tout le Dahomey et à l'étranger, et qui est complété par un rapport économique annuel.

55. La Chambre de commerce et d'industrie rassemble des renseignements commerciaux et aussi bien le Gouvernement que les hommes d'affaires peuvent faire appel à ses services.

Ethiopie

56. Les nombreux renseignements sur le commerce à l'étranger que reçoit la State Bank of Ethiopia servent surtout à la banque elle-même. Toutefois, le Report on Economic Conditions and Market Trends préparé par la State Bank et The Quarterly Economic Review publié par le Ministère du commerce et de l'industrie sont à la disposition des services de l'Etat et du secteur privé.

57. Il n'y a pas d'organisme non officiel qui étudie de façon suivie la conjoncture économique. On n'a pas établi de relations avec des services internationaux d'information et de recherche à l'étranger.

Ghana

58. Outre les publications, les rapports des attachés commerciaux ou des ambassadeurs du Ghana et les entretiens avec des attachés commerciaux ou des ambassadeurs au Ghana, sont la principale source d'information commerciale.

59. Les renseignements sont uniquement destinés au gouvernement, mais les entreprises privées directement intéressées peuvent obtenir ceux dont elles ont besoin.

60. Le Central Bureau of Statistics reçoit régulièrement des ouvrages, des documents et des périodiques, et d'autres services disposent de documents, de périodiques et de certains livres. Il n'existe pas d'agence non officielle qui s'occupe d'information commerciale.

Kenya

61. La Section commerciale et économique du Ministère du commerce et de l'industrie reçoit régulièrement des documents, des périodiques, etc. sur le commerce. Elle publie sur le commerce extérieur et l'approvisionnement, un bulletin mensuel que, par souci d'économie, on remplacera probablement bientôt par un bref résumé statistique.

62. Des organismes non officiels, à savoir l'Association for the Promotion of Industries in East Africa, et les principales chambres de commerce s'occupent en partie d'information commerciale. Il n'existe pas de relations régulières avec les services d'information et de recherche à l'étranger, mais on leur demande parfois des études spécialisées quand des crédits sont disponibles à cette fin.

Libéria

63. A l'heure actuelle, la Division du commerce du Ministère de l'agriculture et du commerce rassemble très peu de renseignements commerciaux, et elle n'a pas de source régulière d'information. Toutefois le personnel de la Division a la possibilité d'assister à des conférences internationales sur des questions économiques et de consulter des sources d'information non publiées ou officielles telles que les rapports du Ministère des Affaires

étrangères sur la situation économique à l'étranger, les études des conditions et des perspectives économiques etc. Les informations de source étrangère ne sont pas utilisées régulièrement.

République malgache

64. La Direction des affaires économiques publie dans une revue mensuelle des articles sur l'économie de Madagascar; elle fournit des renseignements économiques au Gouvernement et au public sur demande.

65. La Chambre de commerce de Tananarive donne aussi des renseignements sur les activités commerciales, agricoles et industrielles du pays et elle publie aussi une revue trimestrielle. La Chambre de commerce de Tamatave publie aussi une revue trimestrielle qui donne diverses informations économiques.

66. Les chambres de commerce tirent leurs renseignements de journaux, périodiques, revues et autres publications de France et d'autres pays.

67. Une organisation non officielle, le Syndicat des importateurs et exportateurs, s'occupe d'information commerciale, mais jusqu'à maintenant seuls les hommes d'affaires font appel à ses services.

68. On a établi les relations avec des organismes étrangers de consultation et de recherche pour obtenir des études de marché et des renseignements commerciaux d'ordre général.

Mali

69. Tous les organismes qui s'occupent d'information commerciale, reçoivent un certain nombre de documents, de périodiques et de journaux, notamment ceux qui émanent de la Chambre de commerce du Mali, et ils peuvent parfois consulter les rapports des attachés commerciaux à l'étranger et des délégations qui assistent aux conférences internationales sur les questions économiques.

Nigéria

70. Les livres, les périodiques, les journaux, les rapports des missions diplomatiques nigériennes et d'autres documents officiels non publiés, sont les principales sources d'information commercial dont se servent le Service

économique et statistique et la Division de la commercialisation du Ministère fédéral du commerce et de l'industrie.

71. Les services officiels d'information travaillent pour les services de l'Etat chargés de l'élaboration de la politique économique et de l'information commerciale. Ils s'occupent aussi des intérêts généraux des milieux d'affaires en leur communiquant les publications gouvernementales et en répondant à leurs demandes de renseignements.

72. Il n'existe pas à l'heure actuelle d'organisme non officiel d'information commerciale dont les services s'adressent et au Gouvernement et au secteur privé. Le Gouvernement nigérien n'entretient pas de relations avec des services internationaux d'information et de recherche à l'étranger pour obtenir des études de marché et des renseignements commerciaux d'ordre général.

Fédération de Rhodésie et du Nyassaland

73. Les principales sources d'information du Gouvernement fédéral sont les suivantes : rapports réguliers ou spéciaux et lettres des attachés commerciaux et autres représentants de la Fédération à l'étranger, les missions commerciales périodiques, les délégations aux conférences internationales, des documents publiés d'origines diverses et les documents non publiés du Commonwealth.

74. L'Export Promotion Service du Ministère du commerce et de l'industrie renseigne les exportateurs par des circulaires spéciales, par des avis publiés dans la presse commerciale, et par une publication intitulée Notes to Exporters qui traite de certains pays. Le Ministère de l'agriculture renseigne directement les organismes officiels chargés de la commercialisation des produits d'exportation, notamment la Tobacco Export Promotion Corporation of Rhodesia and Nyassaland qui édite des publications régulières sur divers aspects de la commercialisation du tabac.

75. Il existe dans la Fédération plusieurs entreprises privées d'étude de marché, qui sont parfois des filiales de sociétés internationales et qui sont à la disposition des exportateurs. Souvent les banques, les né-

gociants, les courtiers et les agents de change de la Fédération entretiennent aussi des relations un peu partout dans le monde. Quatre banques d'affaires de la Fédération publient tous les mois des études sur le commerce intérieur et celui des autres pays où elles ont des agents. Des revues commerciales spécialisées donnent aussi de nombreux renseignements sur les conditions économiques à l'étranger. Plusieurs services de l'Etat sont abonnés à des bulletins spécialisés qui donnent des informations sur les produits de base et qui ne sont pas diffusés dans le public, ceux de l'agence Reuter, par exemple. Le Gouvernement a aussi accès aux sources d'information du Commonwealth telles que le Tropical Products Institute et le Commonwealth Economic Committee.

Somalie

76. La Présidence du Conseil publie le Bollotto ufficiale (Bulletin Officiel) qui donne en italien et en anglais une liste de toutes les lois et de tous les décrets sur le commerce, les droits de douane, les règlements relatifs aux importations et aux exportations, etc.

77. La Banque Nationale (Banco Nazionale) publie un bulletin d'informations financières tous les mois ou tous les deux mois.

78. La Chambre de commerce de Mogadiscio envoie à ses membres une circulaire mensuelle contenant les listes d'entreprises étrangères désireuses de nouer des relations en Somalie en vue d'échanges commerciaux. En outre, elle publie tous les dix jours les cours de certains biens de consommation.

Soudan

79. Le service d'information du Ministry of Commerce, Industry and Supply reçoit régulièrement des publications de diverses sources.

80. La presse publie de temps à autre des statistiques complètes du coton. Le Department of Statistics publie aussi des statistiques très détaillées des importations, des exportations, de la commercialisation des produits agricoles et du bétail, des prix, des transports par chemin de fer et par voie navigable intérieure et d'autres renseignements généraux d'une grande utilité.

81. Il existe aussi quelques organismes non officiels d'études de marché qui éditent des publications quotidiennes en anglais et en arabe. La Chambre de commerce du Soudan est une bonne source d'information sur la commercialisation.

Togo

82. Le Service de la statistique générale publie un bulletin mensuel sur le commerce extérieur du Togo et donne des renseignements sur certaines activités économiques du pays. Le Service des affaires économiques rassemble et analyse les renseignements économiques qui permettent de développer les échanges commerciaux entre le Togo et l'étranger. Ce service reçoit des journaux et des périodiques, qu'il exploite pour connaître la situation des marchés des produits tropicaux et pour orienter en conséquence les échanges. La Chambre de commerce publie un bulletin mensuel qui contient des renseignements économiques sur le Togo et l'Afrique en général.

83. La Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest joue au Togo le rôle d'une agence dont les services d'information commerciale sont à la disposition et du Gouvernement et des milieux d'affaires.

Ouganda

84. Le peu d'informations commerciales que possède la Division du commerce et de l'industrie du Ministère des affaires économiques est rassemblé de façon non méthodique. Il n'existe pas de programme de collecte, d'exploitation, de publication, de diffusion systématiques des renseignements commerciaux. La Division est abonnée à quelques journaux commerciaux et elle achète les livres qui semblent importants. Les seules informations non publiées auxquelles elle a accès sont celles du Commonwealth. Les renseignements obtenus sont à l'usage exclusif du Gouvernement

Zanzibar

85. Il n'existe pas de collecte, d'exploitation, de publication et de diffusion systématiques des renseignements. Ceux que fournit le Gouvernement du Royaume-Uni (publications et rapports) sont transmis à la Clove Growers Association, organisme officiel chargé de la commercialisation des clous de girofle, principal produit d'exportation de Zanzibar, et à la Chambre de commerce.

III. SUGGESTIONS CONCERNANT L'ASSISTANCE DE LA CEA

Tchad

86. Il est évident qu'en centralisant toutes les sources d'informations précises concernant aussi bien les marchandises offertes par les pays étrangers que les pays susceptibles d'être intéressés à la production locale, on ouvrirait de nouvelles possibilités aux échanges commerciaux. On pourrait à cette fin créer au sein de la CEA un service central d'information chargé de rassembler et de communiquer aux pays membres les informations commerciales susceptibles de les intéresser et venant de partout. Au Tchad la plus grande publicité serait donnée à cette documentation par la Chambre de commerce et d'autres organismes privés.

Congo (Brazzaville)

87. Il serait souhaitable que la Commission économique pour l'Afrique possède un service important d'information sur les échanges commerciaux, et qu'elle puisse publier chaque mois un bulletin donnant des informations générales sur les échanges commerciaux, des analyses de la situation du marché et une étude des besoins de divers pays en produits tropicaux, des débouchés existants et des cours pratiqués.

Dahomey

88. Une assistance concrète de la Commission économique pour l'Afrique dans le domaine de l'information commerciale serait la bienvenue. Elle pourrait prendre la forme d'un bulletin régulier consacré à la production et à la commercialisation des principaux produits.

Ethiopie

89. Le Gouvernement impérial éthiopien accueille favorablement la suggestion de la Commission relative à la création d'un service d'information sur les échanges commerciaux au sein du Ministère du commerce et de l'industrie.

90. Plus particulièrement, il serait utile d'obtenir des indications sur les points suivants :

i) Recommandations concernant les types de publications que la Commission économique pour l'Afrique juge utiles pour le rassemblement d'informations satisfaisantes sur la situation économique et sur les tendances du marché dans les pays étrangers.

ii) Des informations suffisantes sur les échanges de produits primaires et en particulier de ceux de ces produits qui intéressent les échanges africains.

iii) Un des grands obstacles au rassemblement d'informations sur les échanges commerciaux sont les tarifs exhorbitants des Bureaux d'étude. Le Gouvernement impérial éthiopien serait reconnaissant à la Commission de bien vouloir lui suggérer des moyens d'obtenir aux moindres frais des informations de ce genre et de lui en faire connaître les sources.

Ghana

91. Le Gouvernement ghanéen demanderait à la CEA de lui fournir des renseignements complémentaires sur les échanges commerciaux des autres pays africains.

Kenya

92. Il serait plus utile de recevoir des analyses plus détaillées du marché de certains produits que des rapports généraux par pays ou des rapports sur les tendances du commerce extérieur. Avant de spécifier l'ampleur de l'assistance qu'il pourrait demander, le Gouvernement du Kenya aimerait avoir de plus amples détails sur les formes d'assistance qui pourraient être offertes.

Libéria

93. Le Gouvernement du Libéria pourrait être amené à demander à la Commission économique pour l'Afrique de fournir à sa Division du commerce tout document ou périodique et renseignements publiés ou non, qui ont trait aux échanges commerciaux et qui sont en sa possession. Le Gouvernement libérien

pourrait également demander à la CEA de se charger, durant la période transitoire, du rassemblement, du dépouillement, de l'analyse et de la publication de renseignements sur les échanges commerciaux, en vue de leur diffusion dans les pays africains, dont le Libéria, qui à présent, ne sont pas en mesure d'entreprendre des travaux de ce type.

94. Le Gouvernement du Libéria serait très reconnaissant au Secrétaire exécutif de la CEA de bien vouloir lui faire parvenir des indications à ce sujet.

République malgache

95. La République malgache désirerait que la Commission économique pour l'Afrique fournisse à sa Division des affaires économiques la liste d'un nombre suffisant de sources d'information commerciale et d'information sur les questions de politique commerciale, lui fasse connaître les cours pratiqués pour les produits tropicaux et publie mensuellement, ou bimensuellement, des informations sur le marché des produits tropicaux.

Mali

96. Le Gouvernement du Mali estime que les services de documentation commerciale auraient un rôle important à remplir en de nombreux domaines, étant donné l'urgence de la création de nouveaux marchés et du développement des échanges internationaux.

97. Il est certain que, si l'intégration économique du continent ne doit pas rester un simple slogan, il est indispensable d'améliorer la qualité des informations sur les possibilités d'échanges entre pays africains. Il s'agit d'une condition préalable à la planification industrielle et au développement de l'agriculture, au niveau continental.

98. Quant à l'assistance que la Commission économique pour l'Afrique pourrait fournir au Mali :

i) La CEA pourrait rassembler des informations satisfaisantes sur les échanges de tous les pays africains en général, et des pays de l'Afrique de l'ouest et du nord en particulier. Il conviendrait que la Commission envoie périodiquement au Gouvernement du Mali un

résumé, en français, des publications les plus intéressantes des pays d'expression anglaise ou arabe, ou se rapportant à ces pays. En outre, le Mali aimerait recevoir les publications économiques de l'ONU relatives aux autres régions en voie de développement, à savoir l'Asie et l'Amérique latine, afin de pouvoir faire des comparaisons utiles; en fait, toutes les publications de l'ONU seraient les bienvenues. Dans son questionnaire, la CEA ne précise pas si elle pourrait être en mesure d'envoyer des bulletins ou périodiques, comme, Marchés tropicaux, West Africa ou West African Trade. Le Gouvernement du Mali aimerait connaître la position de la CEA sur ce point et désirerait savoir si la CEA a l'intention d'envoyer une liste des publications qu'elle pourrait fournir.

ii) Le Gouvernement du Mali aimerait qu'un expert l'aide à mieux classer la documentation reçue. C'est là une suggestion qui devrait naturellement faire l'objet d'un examen plus approfondi, si le principe de l'envoi d'un expert était admis.

Nigéria

99. La Nigéria demandera probablement des directives dans les domaines suivants :

1. La structure du commerce extérieur des autres pays membres de la CEA.
2. Leurs programmes de développement.
3. Leur législation commerciale.

Fédération de Rhodésie et Nyassaland

100. La Fédération aimerait que la Section de documentation commerciale que créerait la CEA s'occupe au premier chef de réunir des informations complètes et à jour sur les services commerciaux pour les échanges intra-africains. Il n'existe en ce domaine aucun autre centre d'information qui puisse donner au rassemblement de la documentation les soins minitieux et attentifs que pourrait lui donner la CEA. Par ailleurs, le nombre élevé des pays intéressés, la multiplicité des conditions des échanges et le nombre limité de publica-

tions dont on dispose, rendent particulièrement onéreux, pour un gouvernement, le rassemblement de la documentation commerciale qui, pourtant, est nécessaire à l'expansion des échanges intra-africains.

101. La Fédération désirerait attirer l'attention de la CEA sur la création possible par le GATT d'un centre international de documentation commerciale. En effet, elle voudrait savoir dans quelle mesure la CEA envisage d'établir des liens entre le projet du GATT et son propre projet et elle espère que le service que créerait la CEA complétera celui du GATT et ne fera pas double emploi.

Somalie

102. La revue trimestrielle Aperçu du commerce extérieur que publie la CEA et qui contient des rapports des pays africains membres de la Commission pourrait signaler, outre les nouvelles réglementations commerciales, les entreprises privées d'importation-exportation qui désirent nouer des relations commerciales.

Soudan

103. Les principales exportations du Soudan sont le coton, la gomme arabique, les peaux et cuirs, les arachides, les noix palmistes et l'huile de palme, le sésame, les graines de coton, le bétail, etc. Toutes informations, et notamment les cours pratiqués, qui permettraient de faire des projections des tendances des marchés, seraient les bienvenues.

Togo

104. Le Gouvernement togolais pourrait solliciter de la CEA une ou deux bourses pour des études économiques, dont bénéficieraient le ou les responsables du futur service d'information (à créer au Secrétariat d'Etat au plan ou au Ministère de l'économie).

Ouganda

105. Les problèmes de l'Ouganda viennent en réalité du besoin de personnel qualifié. L'Ouganda pourrait profiter de toute l'assistance que la CEA serait disposée à lui donner dans ce domaine. Que peut faire la CEA pour l'Ouganda ?

Zanzibar

106. Le Gouvernement de Zanzibar aurait besoin de rapports sur les marchés de ses produits d'exportation, et notamment d'informations fondées sur des études du marché et portant sur les possibilités d'expansion. Il aurait également besoin d'informations et de contacts commerciaux pour exploiter les possibilités d'élargir ses débouchés par une diversification de sa production agricole et la transformation de ses produits agricoles.

RESUME ET CONCLUSIONS

107. Les réponses reçues à ce jour par le secrétariat de la CEA font ressortir l'importance qu'attachent les gouvernements africains à l'existence de bons services d'information sur les échanges commerciaux. Elles mettent également en lumière la diversité de la nature des services existants. Quelques pays seulement possèdent un service d'information, mais un certain nombre de gouvernements projettent d'en créer dans le proche avenir. La plupart des gouvernements ont réparti la tâche entre divers départements d'un même ministère qui, d'habitude, est le ministère du commerce ou celui des affaires économiques. Dans certains pays, elle a été assignée au ministère des finances ou à celui de l'agriculture. Seul un petit nombre de gouvernements l'ont répartie entre deux ministères ou plus. Quelques pays, prévoient dans leur organisme de planification, un service d'information sur les échanges commerciaux. De nombreuses réponses révèlent le rôle important assigné, dans la diffusion de l'information commerciale, aux entreprises d'Etat ou aux organismes semi-officiels, et, notamment, aux organismes de commercialisation des produits. Elles révèlent également le rôle important rempli en particulier dans le pays d'expression française, par les Chambres de commerce, qui analysent la situation et fournissent des informations aux gouvernements et aux milieux d'affaires.

108. Les services d'information commerciale existants trouvent leurs principales sources d'information dans diverses publications privées, officielles et internationales, et dans les rapports reçus des attachés commerciaux à l'étranger. Rares sont les gouvernements qui utilisent les services de Bureaux d'étude, cela probablement en raison des tarifs élevés de ce Bureau. Les quelques pays qui utilisent ces services, s'adressent à eux de façon régulière ou dans des cas spéciaux. Les informations rassemblées et, quelquefois, aussi dépouillées, sont, dans de nombreux cas, communiquées aux organismes officiels ou elles sont mises à la disposition du public. En outre, certains gouvernements fournissent parfois des données confidentielles aux entreprises privées directement intéressées au domaine auquel ces données se rapportent.

109. Outre les dépenses qu'implique la création de services satisfaisants, un des principaux problèmes auxquels se heurtent les gouvernements africains en ce domaine semble être le manque de personnel qualifié. C'est ce qui ressort des nombreuses suggestions tendant à ce que la Commission économique pour l'Afrique organise un service central d'information et publie régulièrement des bulletins d'information, mensuels ou bimensuels. Les suggestions relatives au champ d'activité de ce service forment un large éventail. Certains gouvernements pensent que la CEA devrait remplir le rôle d'un centre de documentation sur l'évolution des institutions des pays africains, dans la mesure où cette évolution peut avoir des effets sur les échanges du continent; d'autres vont jusqu'à demander des études complètes du marché, par produits. Certains gouvernements demandent également une assistance pour l'organisation de services nationaux d'information commerciale, ce qui implique la fourniture de listes de sources appropriées (publications, bureaux d'étude), l'organisation de stages de formation en cours d'emploi au secrétariat de la CEA et une assistance technique pour la création des services nationaux d'information.

110. Il n'est pas inutile de rappeler ici brièvement l'objet des services d'information sur les échanges commerciaux, qu'il s'agisse de services centralisés ou de services nationaux. Tout service d'information commerciale devrait avoir pour première fin d'aider les gouvernements dans l'élaboration de leur politique commerciale. Il pourrait avoir pour objectif secondaire d'aider les commerçants (ou les organismes semi-officiels de commercialisation) à toujours être informés de la situation et des perspectives du marché et à adapter leur production et leurs techniques commerciales à cette situation.

111. On peut penser à deux domaines principaux d'activité pour ce service :

i) des enquêtes pour réunir des données de fait;

ii) des études de marché, c'est-à-dire des analyses de la situation actuelle et des perspectives.

Ces études devraient notamment comprendre des analyses des relations économiques fondamentales qui influent sur les échanges internationaux des divers produits. Ces relations varient beaucoup de produit à produit et de pays à pays.

112. L'étude du marché ayant pour objet d'analyser les débouchés possibles pour un produit déterminé, exige un mécanisme très différent de celui qui existe ou de celui que pourrait établir le secrétariat de la CEA. C'est dans les pays-mêmes que les études de ce genre peuvent être effectuées avec le plus de succès car, dans ces études, il faut tenir compte des caractéristiques économiques de chaque pays. Néanmoins, le secrétariat de la CEA pourrait aider les pays membres et membres associés à dresser, pour leurs services nationaux d'information, des listes complètes de sources en tenant compte des besoins spéciaux auxquels ces services doivent répondre. Les demandes qui ne pourraient être satisfaites par la CEA pourraient être transmises aux organisations internationales compétantes, notamment, au GATT et à la FAO. Il faudrait s'efforcer notamment d'éviter tout double emploi 1/. Pour terminer, il convient de noter qu'un conseiller régional en commerce extérieur et intérieur sera bientôt attaché au secrétariat et qu'il aura notamment pour tâche de se mettre à la disposition des gouvernements africains en vue de les aider à établir ou à réorganiser leurs services d'information commerciale.

113. Au nombre des sujets pouvant être traités dans une publication périodique du service central d'information qui serait éventuellement créé au sein du secrétariat de la CEA, figurent, en particulier, ceux qui ont trait aux conditions des échanges en Afrique. Dans leurs réponses au questionnaire, de nombreux gouvernements ont souligné que les informations à ce sujet étaient rares et ont exprimé le voeu de voir la CEA remédier à cette situation. C'est un domaine pour lequel il n'existe aucune autre source centrale d'information. En outre, le grand nombre des pays intéressés et le nombre limité des publications rendent la tâche des gouvernements particulièrement difficile. Deux suggestions utiles et méritant un examen approfondi ont été faites : en premier lieu le secrétariat pourrait publier en français les articles intéressants qui paraissent en anglais et en anglais ceux qui paraissent en français; en second lieu il pourrait mettre

---

1/ Ceci s'applique évidemment aux arrangements à prendre avec le GATT, en vue d'assurer que les activités du service d'information commerciale de la CEA n'empièteront pas sur celles du futur centre international d'information commerciale du GATT.

en contact les commerçants des divers pays africains. En ce qui concerne cette deuxième suggestion, il conviendrait cependant de mentionner qu'il existe des répertoires ou des guides commerciaux qui donnent les noms des importateurs et des exportateurs qui sont publiés dans un certain nombre de pays africains.

114. Les principales conclusions esquissées ci-dessus peuvent être resumées comme suit :

i) Les pays africains admettent sans réserve la nécessité d'établir des services d'information commerciale, pour orienter l'action des services de l'Etat ou des entreprises privées s'occupant de production et d'échanges.

ii) C'est au niveau national que l'étude du marché par produit sera le mieux faite. Le secrétariat de la CEA pourrait aider de diverses manières les pays à créer ou à réorganiser leurs services d'information sur les échanges commerciaux.

iii) Le secrétariat apporterait la contribution la plus efficace en s'attachant surtout à fournir des informations complètes et à jour sur les modes d'organisation et les aspects pratiques des échanges intra-africains.

ANNEXE I

INFORMATIONS SUR LES ECHANGES COMMERCIAUX

QUESTIONNAIRE

Note : Le présent questionnaire a pour objet de rassembler des renseignements au sujet des services d'information sur les échanges commerciaux existant dans les administrations nationales des pays africains. Une réponse détaillée aiderait la Section du commerce extérieur à déterminer l'orientation et l'ampleur de l'assistance que le secrétariat pourrait être éventuellement invité à fournir.

1. Y a-t-il dans l'administration de votre pays des services spécialisés d'information chargés a) des questions économiques générales et b) des conditions des échanges et des débouchés sur les marchés étrangers? Veuillez préciser i) l'organisation administrative de ces services, ii) leur champ d'activité et leurs fonctions et iii) leur budget.

2. Pour les services qui s'occupent partiellement, essentiellement ou exclusivement des informations sur les échanges commerciaux, de la promotion des échanges ou des questions de politique commerciale, veuillez indiquer les sources et méthodes principales employées pour le rassemblement, le dépouillement, la publication et la diffusion des renseignements commerciaux. Ces services rassemblent-ils et reçoivent-ils régulièrement des ouvrages, documents, périodiques et journaux ? Ont-ils accès à des sources non publiées ou officielles de documentation (par exemple aux rapports des attachés commerciaux à l'étranger sur les conditions économiques, aux études sur les conditions et les perspectives des marchés, aux rapports des délégations ayant participé à des conférences internationales traitant de questions économiques, etc.).

3. Veuillez donner la liste des sources publiées principalement utilisées pour rassembler des informations exactes sur les conditions des échanges commerciaux à l'étranger (rapports sur certains marchés et mesures de politique commerciale -tarifs douaniers, régimes de licences, contingentements, etc.)

4. Les services officiels d'information servent-ils uniquement les services de l'Etat chargés de la politique et des renseignements commerciaux ou informent-ils également les milieux privés intéressés aux échanges commerciaux, par le moyen de publications régulières ou autrement ?

5. Existe-t-il des services non officiels s'occupant des informations sur les échanges commerciaux, qui mettent leurs moyens à la disposition à la fois du gouvernement et des milieux privés intéressés ? Etes-vous en rapport avec des organismes internationaux extérieurs de consultation et de recherche à l'effet d'en obtenir des études de marchéeet des informations commerciales générales ?

6. Bien que les transactions commerciales soient en principe l'affaire de particuliers ou d'entreprises de votre pays et celle de leurs homologues étrangers, on reconnaît de plus en plus que les gouvernements pourraient, dans l'optique plus générale des besoins de développement économique et des exigences en matières de politique commerciale, remplir un rôle essentiel en fournissant aux particuliers ou aux entreprises privées des informations commerciales valables dont le rassemblement et la diffusion dépassent dans la plupart des cas les moyens des intéressés. Comment, face aux problèmes impérieux de l'ouverture de nouveaux marchés à l'étranger et de l'expansion des échanges internationaux de votre pays, votre Gouvernement envisage-t-il son rôle pour ce qui est de l'organisation de services de renseignements commerciaux adéquats ?

7. Pouvez-vous donner des indications sur l'orientation et l'ampleur de l'assistance que votre Gouvernement pourrait être amené à demander à la Commission économique pour l'Afrique en matière d'information sur les échanges commerciaux?

ANNEXE II

BIBLIOGRAPHIE 1/

I. AFRIQUE

Algérie: Journal Officiel de la République Démocratique et Populaire.

Bulletin (Chambre de commerce d'Alger, Alger) m.

Cameroun: Notes sur la situation économique du Cameroun (Ministère de l'Economie Nationale, Yaoundé).

Côte d'Ivoire: Bulletin Mensuel (Chambre de commerce de la Côte-d'Ivoire, Abidjan) m.

Dahomey: Bulletin Economique et Statistique.

Ethiopie: Report on Economic Conditions and Market Trends (State Bank, Addis-Abéba) t.

Ghana: Ghana Trade Journal (Accra)

Kenya: Trade and Industry (East Africa)
P.O.Box 2768, Nairobi.

Mali: Circulaire d'information (Chambre de commerce de Bamako) m.

Maroc: Etudes et Statistiques (Banque du Maroc, Rabat) m.

Nigéria: Nigeria Trade Journal (Lagos), m.

Nigeria Handbook of Commerce and Industry (Lagos).

Nigerian Trade Summary (Lagos) m.

Nigeria Trade Report (Lagos) a.

1/ Il s'agit de la bibliographie jointe au questionnaire concernant les renseignements commerciaux, à laquelle on a ajouté certaines des publications indiquées dans les réponses à ce questionnaire.

On a omis les publications statistiques officielles des gouvernements et d'organisations internationales telles que l'Organisation des Nations Unies (New York), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (Rome), le Fonds monétaire international (Washington), l'Organisation de coopération et de développement économique (Paris) et la Communauté économique européenne (Bruxelles).

République Arabe Unie: Economic Bulletin (National Bank of Egypt, Cairo)e.

République malgache: Journal Officiel de la République malgache (1ère, 2e et 3e parties).

Bulletin de la Chambre de commerce, d'industrie et d'agriculture de Tananarive.

Bulletin trimestriel de la Chambre de commerce, d'industrie et d'agriculture de Tananarive.

Rhodesie et Nyassaland: Monthly Economics and Market Report (Fed. Ministry of Agriculture, Salisbury) m.

Sénégal: Le Moniteur Africain du commerce et de l'industrie (Dakar).

Sierra Leone: Trade Journal (Ministry of Information, Freetown) m.

Soudan: Economic and Financial Bulletin (Bank of Sudan, Khartoum) t.

Togo: Le Bulletin periodique de la Chambre de commerce du Togo (Lomé).

II. ASIE ET OCEANIE

Australie: Overseas Trading (Dept. of Trade, Melbourne) h.

Birmanie: Bulletin of Export and Import Trade (Ministry of Commerce, Rangoon) m.

Ceylan: Ceylon Trade Journal (Ministry of Commerce and Trade, Colombo) m.

Hong-Kong: Far Eastern Economic Review (Queens'Building, Victoria, Hong-Kong) h.

Hong Kong Trade Bulletin. (Commerce and Industry Department, Hong Kong Government).

Inde: Commerce (Veer Nariman Road, Bombay) h.

Capital (Mission Row, Calcutta 1.) h.

Eastern Economist (Connaught Place, New Delhi) h.

Japon:	Japan Exports and Imports (Charles Tuttle Co., Tokyo) m.
	Japan Trade Monthly (Dentsu Ltd., Ginza-Nishi, Chuo-ku, Tokyo) m.
	Japan Trade Bulletin (JETRO Matunonchi 1 - Chrome Chiyoda-Ku, Tokyo).
Laos:	Bulletin du commerce extérieur (Ministère du commerce, Ventiane) m.
Nouvelle-Zélande:	Reserve Bank of New Zealand Bulletin (Wellington) m.
Pakistan:	Karachi Commerce (2/5 Akbar Road, Karachi) h.
Philippines:	The Philippine Newsletter (Philippine Association, New York) h.
Singapour:	Singapore Trade. (Straits Times Press (Malaya) Ltd., 104-116 Ansen Road, Singapore 2).

III. EUROPE ORIENTALE

Bulgarie:	Bulgarian Foreign Trade (Chambre de commerce, Sofia) m.
Hongrie:	Foreign Trade (Chambre de commerce, Budapest) m.
Pologne:	Information Bulletin (Agence de presse polonaise, Varsovie) bmes.
République démocratique allemande:	Economic and Trade News (Chambre du commerce extérieur, Berlin-Est) h.
Roumanie:	Information Bulletin (Certimex, Bucarest)m.
Tchécoslovaquie:	Czechoslovakia Foreign Trade (Chambre de commerce, Prague) bmes.

IV. EUROPE OCCIDENTALE
(Royaume-Uni non compris)

Autriche:	Oesterreichische Zoll-und Steuernachrichten (Gouvernement autrichien, Vienne)
Belgique:	Bulletin d'information et de documentation (Banque Nationale, Bruxelles)

Danemark:	The Economic Situation in Denmark (Danske Landmandsbank, Copenhague) m.
Espagne:	Spanish Economic News-Service Letter (Madrid)
Finlande:	Finnish Trade Review (Finnish Foreign Trade Association, Helsinki) bm.
	Bank of Finland Monthly Bulletin (publié par la banque de Finlande).
France:	Le Monde (Paris) q.
	Moniteur officiel du commerce international (C.N. du commerce extérieur, Paris 8e) h.
	Notes rapides sur la situation economique (INSEE, Paris) h.
	Notes d'information et Statistiques (Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, Paris) m.
	Marchés tropicaux et mediterranéens (190, bd. Haussmann, Paris 8e.) h.
	Afrique Service
	Bulletin de l'Afrique noire
	Revue du Marché commun
	Bulletin Cacao, Café, Sucre (l'Agence France Presse, Paris).
Grèce:	Economic Bulletin (Banque commerciale de Grèce, Athènes) m.
Italie:	Italy Presents (Institut italien du commerce extérieur, Via Torino, Rome) m.
	Review of Economic Conditions in Italy (Banco di Roma - Ufficio Stedi Carella, Postale 2442, Rome A/D, Italie).
Norvège:	Monthly Survey of Norwegian Trade, Industry and Finance (Norske Creditbank, Oslo).
Pays-Bas:	Economic Bulletin for the Foreign Press (Gouvernement néerlandais, La Haye) h.
République fédérale d'Allemagne:	Der Aussenhandel (VWD., Francfort/Main) h.
	W.W.I. Mitteilungen (Welt Wirtschaftinstitut, Cologne).
	Economic Report from Germany (Institute of German Industry, 3-5 Kaiser Wilhelms Ring, Cologne 5).
	German International (German International, 33 Bonner Talweg, Bonn).

Suède:	Skandinaviska Banken (Skandinaviska Banken, Stockholm 16).
Suisse:	Revue Suisse d'Economie Politique et de Statistique (G.S.V., Bâle) t.
Turquie:	Bulletin Mensuel (Banque centrale, Ankara) m.
Yougoslavie:	Commercial Information (Chambre fédérale du commerce extérieur, Belgrade) m.

V. AMERIQUE LATINE

Argentine:	Review of the River Plate (Buenos Aires) h.
Brésil:	Conjuntural Economica (English ed., Brazilian Institute of Economics, Rio de Janeiro).
Chili:	Boletin Mensual (Banco de Chile, Santiago) m.
Colombie:	Revista del Banco de la República (Bogota) m.
Mexique:	Comercio Exterior de Mexico (Eng. ed., Banco Nacional, Mexico) m.
Pérou:	Banco del Crédito del Peru (Lima) m.

VI. AMERIQUE DU NORD

Canada:	Foreign Trade (Dept. of Trade and Commerce, Ottawa).
Etats-Unis:	Publications of the Department of Commerce, US Government, Washington (DC):
	International Commerce. h.
	Survey of Current Business. m.
	Reports issued by the World Trade Information Service.

Etats-Unis (suite): Publications of the Department of Agriculture, US Government., Washington (DC):

Foreign Agriculture m.

Foreign Crops and Markets h.

Foreign Agriculture Service Reports

Plusieurs grandes banques publient régulièrement des revues et des rapports, tels que : Monthly Newsletter: Business and Economic Conditions (First National City Bank, New York); The Guarantee Survey (Guarantee Trust Co., New York); Latin American Business Highlights et Report on Western Europe (Chase Manhattan Bank, New York).

VII. ROYAUME UNI

The Financial Times (Cannon Street, Londres E.C.4) q.

The Economist (Ryder Street, Londres S.W.1) h.

The Board of Trade Journal (H.M. Stationery Office, Londres W.C.2) h.

Commonwealth Producer (British Commonwealth Producers' Organization, Londres) bm.

West Africa (W.A. Publishing Co., Ltd., 2, Hind Court, London E.C.4) h.

Commonwealth Development (Editorial Office, Empire House, St. Martins-le-Grand, Londres, E.C. 1.).

The Public Ledger (11, Tokenhouse Yard, Londres, E.C.2).

World Crops (The International Journal, of Agriculture) (Leonard Hill, Technical Group, the Tower, Brooks Green Road, Hammersmith, Londres W.6).

The Times Review of Industry (Londres)

Le Commonwealth Economic Committee (Pall Mall, Londres S.W.1) publie : i) des etudes sur la production et le commerce mondiaux, ii) des Séries se rapportant aux produits de base et notamment des séries annuelles de la production, du commerce, des cours, de la consommation, etc., dans le monde, pour ce qui est des fruits, des céréales, des produits de plantations, de la viande, des produits laitiers, des fibres industrielles, des huiles végétales et des oléagineux, et iii) des bulletins d'information, tels que : Wool Intelligence (m), Intelligence Bulletin-Dairy Produce and Meat (m), Fruit Intelligence (m),

Tobacco Intelligence (t), Grain Bulletin (m), Tropical Products Quarterly (cacao, café, épices, huiles végétales) (t) et Hides and Skins Quarterly (t).

L'Economist Intelligence Unit (5 Bury Street, Londres, S.W.1) publie régulièrement une série d'études par pays et des rapports sur l'étude des marchés (on pourra obtenir tous renseignements sur les publications et les services disponibles en s'adressant à l'Economic Intelligence Unit).

VIII. ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Nations Unies:	Indicateurs économiques courants (Service des publications, New York) q.
Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique:	Aperçu du commerce extérieur (Addis-Abéba) t.
Commission économique de l'ONU pour l'Asie et l'Extrême-Orient:	Trade Promotion News (Bangkok) t.
Communauté économique européenne:	Common Market Daily Bulletin et Europe Documents (Europe Informations Internationales S.A., Service des abonnements, 39 rue Notre-Dame, Luxembourg)
AELE	Bulletin de l'Association européenne de libre échange (Service de l'information, AELE, 31 Chemin des Colombettes Genève, Suisse)
ICITO/GATT	Revue de politique commerciale (GATT, Palais des Nations, Genève) t.
Fonds monétaire international:	International Financial Survey (FMI, Washington) bm.

Abréviations:

a = annuel
q = quotidien
m = mensuel
bm = bimensuel
bmes = bimestriel
t = trimestriel